

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL AVANT LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT INDIVIDUELLE ACCIDENT CLICK & FLY

INFORMATIONS PREALABLES A LA FOURNITURE DU CONTRAT

AIR COURTAGE ASSURANCES n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance mais son analyse se fonde sur un nombre restreint de contrats d'assurances présents sur le marché ((selon la définition du b) du 1^{er} du II de l'article L521-2 du Code des Assurances). La liste des assureurs partenaires est disponible dans notre fiche d'information légale.

Pour l'assurance **INDIVIDUELLE ACCIDENT PASSAGER « CLICK & FLY »**, nous avons sélectionné la compagnie d'assurance suivante : TOKIO MARINE EUROPE S.A (TOKIO MARINE HCC) pour laquelle nous intervenons en qualité de courtier mandataire (représentant de l'assureur) par le biais d'une délégation de souscription.

Pour la distribution de ce programme d'assurance, AIR COURTAGE ASSURANCES est rémunéré sur la base :

- D'une commission payée par l'Assureur, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance
- De coûts d'actes perçus par AIR COURTAGE ASSURANCES et facturés au client (pour les actes de gestion liés à l'émission des contrats et/ou avenants) : si tel est le cas, le montant est affiché sur le bulletin d'adhésion de manière distincte et transparente à la prime d'assurance.

>> Consultez la [Fiche d'information légale d'AIR COURTAGE ASSURANCES](http://www.air-assurances.com/pdf_doc/Fiche_legale_info_AIR_ACE.pdf) (http://www.air-assurances.com/pdf_doc/Fiche_legale_info_AIR_ACE.pdf) (elle contient notamment les informations suivantes : Identité, Garantie RC Professionnelle et Garantie Financière, Réclamation, Traitement de vos données personnelles, Médiation, Droit de renonciation pour la vente à distance).

VOS BESOINS ET EXIGENCES

En application de l'article L.521-4 du Code des assurances, ce document personnalisé a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos exigences et vos besoins afin de vous proposer le contrat le mieux adapté à votre situation. Nous attirons votre attention sur le fait que la fourniture d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la délivrance d'un conseil adapté.

En complétant ce formulaire de souscription INDIVIDUELLE ACCIDENT PASSAGER « CLICK & FLY », vous avez déclaré notamment les informations suivantes :

- ✓ Vous souhaitez une couverture assurantielle pour les dommages corporels du passager d'un aéronef, personne physique de moins de 80 ans au jour de l'adhésion au contrat (les membres d'équipages, pilotes et élèves pilotes ne sont pas considérés comme passagers).
- ✓ Le nombre de place passager de l'aéronef est limité à 6.
- ✓ Votre domicile est nécessairement situé dans un pays membre de l'Espace Economique Européen.
- ✓ Avoir répondu avec exactitude aux questions du formulaire de souscription INDIVIDUELLE ACCIDENT PASSAGER « CLICK & FLY » (notamment sur la date de naissance du passager).
- ✓ Avoir pris connaissance de tous les documents et informations transmis (Conditions Générales, Document d'information du produit d'assurance (IPID), Bulletin de souscription...) afin de vérifier si cette assurance vous convient avant de souscrire.

USAGES : Sont couverts tous usages pratiqués à titre privé ou dans le cadre associatif ou à titre professionnel dont notamment : les vols de tourisme ; les vols d'affaires ; le co-avionnage ; les baptêmes de l'air rémunérés ou non ; les vols de convoyage/de réception ; les vols d'essai en vue de la vente/après maintenance, entretien, réparation ; les vols de démonstration/de présentation ; les vols de photographies aériennes, relevés cinématographiques ; tractage de banderole ; Décollage et/ou atterrissage sur altiports, altisurface, glaciers ; voltige.

Attention à bien prendre connaissance des usages non couverts dans les exclusions présentes dans votre contrat d'assurance.

GARANTIES SOUHAITEES : Les garanties que vous souhaitez souscrire sont exclusivement celles indiquées dans le bulletin d'adhésion.

Vous avez pris connaissance que vous pouviez souscrire les garanties suivantes :

- ✓ **Décès suite à un accident** (capital de 10 000 € à 100 000 € selon option choisie (plafonné à 10 000 € pour les assurés mineurs)
 - **Forfait Famille** (capital assuré majoré forfaitairement de 10 % si l'Assuré a un conjoint et/ou des enfants fiscalement à charge)
- ✓ **Frais d'obsèques** (7 500 €)
- ✓ **Infirmité permanente totale suite à accident réductible selon le barème prévu au contrat en cas d'infirmité permanente partielle** (capital de 10 000 € à 100 000 € selon option choisie avec une franchise relative de 10 %)
 - **Forfait Famille** (capital assuré majoré forfaitairement de 10 % si l'Assuré a un conjoint et/ou des enfants fiscalement à charge)
- ✓ **Aménagement du domicile/véhicule** (10 % du capital infirmité avec un maximum 10 000 €)
- ✓ **Frais médicaux restés à charge suite à un accident survenant en France ou à l'étranger** (limité à 1 000 € par an)
- ✓ **Frais de recherche et de sauvetage** (20 000 € par événement)
- ✓ **Préjudice esthétique** (limité à 3 000 €)
- ✓ **Indemnité journalière en cas d'hospitalisation suite a accident** à partir de 2^{ème} jour et **365 jours** maximum (50 € par jour)
- ✓ **Assistance psychologique en cas de décès** (1000 €)

PRESENTATION DE LA SOLUTION D'ASSURANCE ET DE SA COHERENCE

ATTENTION, seules les garanties indiquées dans le bulletin d'adhésion sont celles que vous avez souhaitées souscrire et dont vous bénéficierez. Nous vous laissons le soin de lire avec attention les documents remis. Si vous constatez des erreurs ou omissions, merci de nous en informer afin que nous puissions adapter votre couverture d'assurance en conséquence.

| VOS EXIGENCES ET BESOINS | GARANTIE DU CONTRAT QUE NOUS VOUS PROPOSONS | COHERENCE DU CONTRAT A VOS EXIGENCES ET BESOINS PREALABLEMENT IDENTIFIES |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Vous souhaitez une couverture assurantielle, à la journée ou annuelle, pour les dommages corporels que pourrait subir le passager d'un aéronef suite à un accident lors d'usages pratiqués à titre privé, ou dans le cadre associatif ou à titre professionnel. | Décès suite à un accident (capital de 10 000 € à 100 000 € selon option choisie (plafonné à 10 000 € pour les assurés mineurs) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forfait Famille (capital assuré majoré forfaitairement de 10 % si l'Assuré a un conjoint et/ou des enfants fiscalement à charge) | COHERENT |
| | Frais d'obsèques (7 500 €) | COHERENT |
| | Infirmité permanente totale suite à accident réductible selon le barème prévu au contrat en cas d'infirmité permanente partielle (capital de 10 000 € à 100 000 € selon option choisie avec une franchise relative de 10 %) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forfait Famille (capital assuré majoré forfaitairement de 10 % si l'Assuré a un conjoint et/ou des enfants fiscalement à charge) | COHERENT |
| | Aménagement du domicile/véhicule (10 % du capital infirmité avec un maximum 10 000 €) | COHERENT |
| | Frais médicaux restés à charge suite à un accident survenant en France ou à l'étranger (limité à 1 000 € par an) | COHERENT |
| | Frais de recherche et de sauvetage (20 000 € par événement) | COHERENT |
| | Préjudice esthétique (limité à 3 000 €) | COHERENT |
| | Indemnité journalière en cas d'hospitalisation suite a accident à partir de 2 ^{ème} jour et 365 jours maximum (50 € par jour) | COHERENT |
| | Assistance psychologique en cas de décès (1000 €) | COHERENT |

Limites géographiques applicables à toutes les garanties : les garanties sont acquises dans le monde entier.

AUTRES BESOINS EN ASSURANCE ?

- Vous souhaitez bénéficier d'une **protection juridique** afin de bénéficier d'informations juridiques ou encore d'un accompagnement (amiable et/ou judiciaire) en cas de litige ?
- Vous souhaitez bénéficier d'une couverture pour **les dommages matériels qui pourraient être occasionnés à l'aéronef que ce soit au sol et/ou en vol ?**

Ces garanties d'assurances ne sont pas proposées à travers cette proposition. Merci de nous contacter au 04 27 46 54 00.

En souscrivant, je déclare avoir pris connaissance de la présente Fiche Conseil, du Bulletin d'adhésion, du Document d'information sur le produit d'assurance (IPID), de la notice d'information, des Conditions Générales et de la Fiche d'information légale d'AIR COURTAGE ASSURANCES.